

2007/8571 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE COPRODUCTION AVEC SANS SOUCIS PRODUCTIONS POUR LA PRODUCTION D'UNE SERIE DE FILMS D'ANIMATION DE 26 X 5 MIN INTITULEE «LES SANSOUCIS» (DIRECTION DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 26 novembre 2007 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«Cap Canal, la chaîne de télévision pour l'éducation propose sur son antenne des programmes de télévision à l'attention des enfants et de ceux qui les aident à grandir.

Afin d'élaborer sa grille de programmes Cap Canal coproduit des œuvres audiovisuelles avec les sociétés de production audiovisuelle.

Sur proposition de la Sté Sans Soucis productions, Cap Canal souhaite coproduire une œuvre intitulée «Les SanSoucis».

Cette série, qui s'adresse à un public de jeunes enfants à partir de 2 ans, fait découvrir par l'intermédiaire d'animaux colorés, les thèmes de la vie courante : l'amitié, la solidarité, la tolérance et l'autonomie. Les dessins à l'esthétique enfantine proposent aux jeunes enfants un monde familier dans lequel ils peuvent se reconnaître.

Cap Canal participera à cette série d'un coût total de 594 109 euros HT.

Son apport sera de 13 000 euros HT en numéraire, soit une facture de 13 715 euros TTC et 2 000 euros en industrie c'est-à-dire en conseil, en développement.

Les autres partenaires à la production sont :

- Sans Soucis productions,
- PlanetNémo France,
- PlanetNémo Belgique,
- COSIP,
- C9 Lille
- CRRAV. »

Vu ladite convention ;

Oui l'avis de sa Commission Education Petite - Enfance ;

**DELIBERE**

1. La coproduction par Cap Canal d'une œuvre intitulée «Les SanSoucis» est approuvée.
2. La convention de coproduction susvisée, établie entre la Ville de Lyon et Sans Soucis Productions est approuvée.
3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
4. La dépense de 13 715 € TTC sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, article 205, fonction 213, programme ENV, opération CANAL, ligne de crédit 5840.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. FOURNEL